

UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

Bureau de la Recherche Scientifique

CONSEIL SCIENTIFIQUE PLENIER DU 5 DECEMBRE 2002

- **Etaient présents :**

Mesdames Elina DÉVOUÉ, Isabelle MARIE-JOSEPH, Armelle LABALLE, Françoise PARIS, Maryse ARETHAS, Rolande LUCE, Renée NUMA, Francine GEMIEUX, Meriem FOURNIER-DJIMBI.

Messieurs Max LOUIS, Jean-Marie BRETON, Alain YACOU, Daniel IMBERT, Jean-Gabriel MONTAUBAN, Théophile MEHINTO, Jean-Pierre SAINTON, Jean-Marc BERNADINE, Daniel CAFARDY, Alain XANDÉ, Lionel De REYNAL

- **Avaient donné procuration :**

Madame Sylvie BERCION à Jean-Pierre SAINTON

Messieurs Emmanuel JOS à Max LOUIS, Jean-Emile SYMPHOR à Jean-Pierre SAINTON, Patrick SCHWARTZ à Isabelle MARIE-JOSEPH, Lucien DEGRAS à Alain XANDÉ, Nicolas CAMPELLO à Jean-Marc BERNADINE

- **Etaient absents excusés :**

Madame Carine GENDREY

Messieurs Henri CLERGEOT, Claude MAILLE, Christian ALIN, Amrane OUKAOUR, Christian DE VASSOIGNE

- **Invités présents :**

Madame Marie-Françoise BERNABE, Directrice du Service Commun de la Documentation

Monsieur Maurice BURAC, Vice-Président du Conseil d'Administration

- **Invités excusés :**

Madame Francine FEBRER, Secrétaire Générale de l'UAG

Messieurs Jacky NARAYANINSAMY, Vice-Président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire et Bruno VALDEVIT, Agent-Comptable de l'UAG

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 - Adoption du PV du Conseil scientifique du 19 septembre 2002,
- 2 - Répartition de l'enveloppe financière 2002 du contrat dans les rubriques suivantes :
 - Politique contractuelle de politique de recherche
 - Echanges interpôles UAG
 - Soutenances de thèses et stages de doctorants
 - BQR
 - Missions d'échanges scientifiques
- 3 - Documentation Recherche
- 4 - Prix de thèse de l'UAG
- 5 - Edition de l'annuaire de la recherche
- 6 - Questions diverses

Le Président Alain ARCONTE ouvre la séance à 9 heures³⁰. Il précise que, pour des raisons d'emploi du temps, c'est la première fois qu'il participe à une réunion du Conseil Scientifique.

Il rappelle que le contrat quadriennal 2002-2005 a été signé le 19 septembre 2002 (le 1^{er} de la vague D avec celui de La Réunion) avec un volet recherche particulièrement intéressant. Il remercie vivement le Vice-Président et le CS du travail important accompli dans la préparation de ce contrat.

Ce CS intervient dans une période de difficultés pour l'UAG. Le Président signale qu'il a fait part de ces difficultés au Conseil d'Administration de l'université et trouve déplorable qu'un des membres de ce CA ait transmis à la presse des courriers à usage interne.

En ce qui concerne les problèmes financiers, un audit a été demandé à la Trésorerie Générale. Les résultats ont été communiqués à la Direction des Enseignements Supérieurs qui nous dépêche une inspection générale, au début du mois de janvier. Le Président tiendra des réunions d'information sur les trois sites, à ce sujet.

I- Adoption du PV du Conseil scientifique du 19 septembre 2002

Aucune observation n'ayant été formulée, le PV est mis au vote. Il est adopté à la majorité des membres présents et représentés, un membre ne prenant pas part au vote et un membre s'étant abstenu.

II- Répartition de l'enveloppe financière 2002 du contrat quadriennal

Monsieur Max LOUIS remercie le Président des bons mots qu'il a eu concernant la préparation du contrat. Le Vice-Président signale que le Président a toujours été présent lors des réunions avec le ministère et qu'ensemble ils ont défendu les dossiers pour signer un budget recherche en augmentation de 70%. Toutes les équipes présentées à l'expertise ont eu un avis favorable. 26 équipes ont été reconnues par le ministère : 21 EA, 2 JE, 1 UMR INSERM, 1 UMR CNRS. Un projet d'UMR entre les chimistes, l'INRA et le CIRAD est encore en expertise ; la partie universitaire de l'équipe bénéficie entre temps d'un label d'EA. Un projet d'UMR Santé entre une Unité INSERM de Lyon et l'EA 2434 de Didier SMADJA est à l'étude. Toutes les équipes de la Faculté des Lettres ont été reconnues. Le ministère a proposé la mise en place d'une structure fédérative, sous forme d'un PPF qui regroupe ces équipes et qui bénéficie d'une dotation spécifique ; un comité scientifique du PPF a été mis en place et va rapidement fonctionner.

Monsieur Max LOUIS explique la procédure utilisée pour la redistribution des crédits 2002 : un appel d'offre a été lancé, suivi de réunions avec les chercheurs sur les trois sites, puis la Section Permanente du CS a fait des propositions. L'appel d'offre a été transmis à tous les responsables d'équipes et mis sur le site de l'UAG. L'appel d'offre 2002 est différent du précédent, car trois nouvelles rubriques spécifiques ont été validées dans le contrat et sont à redistribuer : il s'agit de la politique contractuelle de recherche, des échanges inter-pôles et des soutenance de thèses et stages de doctorants. Ne changent pas, ni le BQR, dont le prélèvement reste à 11% et est redistribué en fonction de la politique de recherche, ni les missions d'échanges scientifiques.

Aucun dossier arrivé après la date limite de dépôt n'a été soumis à la section permanente. Le responsable de l'équipe devait transmettre une note de synthèse récapitulant les demandes.

A la question de Monsieur Alain YACOU de savoir si des collègues en place dans des départements de l'UAG peuvent s'inscrire dans des centres de recherche extérieurs à notre université, Monsieur Max LOUIS répond que la politique de l'UAG est de ne pas laisser des enseignants-chercheurs isolés. Ils ont possibilité d'être rattachés à une équipe extérieure, mais, dans ce cas, ils ne peuvent être soutenus par notre université.

Monsieur Jean-Marie BRETON souligne la qualité du travail fait par la Section Permanente et salue le Professeur Claude MAILLE qui a participé à ces travaux et a, depuis, subi un rapatriement sanitaire.

1 – Politique contractuelle de recherche (62 587,09 euros)

Cette somme provient de deux sources de crédits : 37 568,66 euros attribués par le ministère et 25 018,43 euros provenant du BQR.

Plusieurs types de dossiers ont été présentés dans cette rubrique :

- les demandes d'intégration de nouveaux enseignants-chercheurs, pour des collègues qui n'apparaissent pas dans les demandes de contractualisation. Un enseignant-chercheur qui arrive de l'extérieur est crédité d'un point, celui déjà présent dans l'équipe comme ATER est crédité de 0,5 point.

- le rapprochement avec les organismes de recherche

- un accompagnement de la recherche dans le cadre de l'émergence du « pôle universitaire guyanais »

- le renforcement de la recherche dans le domaine des matériaux

- le développement des axes forts

Une somme de 4 000 euros est attribuée aux équipes dont les actions portent uniquement sur les pôles universitaires de Martinique et de Guadeloupe et une somme de 5 000 euros est attribuée pour les actions portant sur la Guyane. Il sera tenu compte de ces aides pour les années suivantes.

Monsieur Alain YACOU signale qu'il était difficile d'évaluer les demandes, car c'est la première fois que ces crédits sont accordés. Une certaine souplesse devra être de mise au vu du compte-rendu d'action de l'année précédente.

Monsieur Max LOUIS précise que le CS redistribue des crédits 2002 qui n'étaient pas encore disponibles, que, pour cette année, c'est une aide *a posteriori*. En 2003, il faudrait réunir le CS au premier trimestre, pour que les équipes bénéficient de leur dotation dès le début de l'année.

Le Président rappelle que l'UAG et l'université de La Réunion sont les deux premières universités de la vague D à avoir signé leur contrat en septembre. Il insiste sur le fait que la MSU sera très vigilante sur le suivi du contrat et que le CS devra pleinement jouer son rôle dans l'évaluation du contrat, chaque année. Il

confirme que la création d'une UB recherche est acquise, qu'elle sera mise en place en 2003 et que les crédits recherche seront disponibles hors DBM, du fait que ce sont des crédits affectés.

A la remarque de Monsieur Daniel IMBERT concernant des demandes qui pourraient être « à cheval » entre politique de recherche et aides spécifiques, en particulier pour un nouvel arrivant, Monsieur Max LOUIS répond que la SP a réorienté des demandes et a proposé de faire émarger ces demandes dans une seule rubrique, l'intégration d'un nouvel enseignant-chercheur se faisant sur la base d'un dossier scientifique.

Monsieur Daniel IMBERT signale que la demande du Pr GUERLOTTE a disparu complètement alors qu'elle devait être reportée vers le BQR. Monsieur Max LOUIS propose de la prendre en compte dans la rubrique « politique de recherche ».

Monsieur Alain XANDE demande ce qu'il en est de l'équipe du DAT (Département d'Agronomie Tropicale). Monsieur Max LOUIS précise qu'il n'existe pas d'équipe de recherche au DAT, ce qui est regrettable : Monsieur Vincent De REYNAL a rejoint l'équipe GEODE et les deux autres enseignants chercheurs n'émargent dans aucune équipe.

Monsieur Alain YACOU demande ce qu'il en est de l'existence des équipes reconnues par l'UAG. Monsieur Max LOUIS rappelle le principe de ne soutenir que les équipes reconnues (certaines équipes n'étant pas allées au concours), puis, les deux dernières années du contrat, de soutenir les équipes émergentes. Ainsi, on pourrait être équipe reconnue UAG seulement pour deux ans non renouvelables et en vue d'aller à l'expertise.

Les propositions de répartition de l'enveloppe financière du point 1 sont adoptées à l'unanimité

2- Echanges interpôles (24 608.29 euros)

Ils concernent les déplacements des membres d'une même équipe présente à la fois sur différents sites de l'UAG (Guadeloupe, Martinique et Guyane). Le principe est d'aider les équipes qui sont sur plusieurs sites. Le nombre d'enseignants-chercheurs de l'équipe, ainsi que les pôles d'implantation ont été pris en compte. Il n'y a pas eu de simulation immédiate pendant la SP.

Monsieur Théophile MEHINTO s'étonne que certaines propositions de la SP soient supérieures aux demandes et que la dotation du GTSI ne soit pas plus élevée puisque cette équipe compte quatre enseignants-chercheurs en Guyane et trois en Guadeloupe.

Le Vice-Président répond que certaines demandes étaient surévaluées, d'autres étaient raisonnables et dans d'autres cas, il n'y avait pas de demandes explicites. Pour le GTSI, il est conscient que c'est une petite équipe mais qui a une action plus forte que d'autres.

Le Président prend l'exemple du CRPLC et demande si on tient compte du nombre d'enseignants-chercheurs total ou uniquement de ceux de Guyane et si l'on suppose que ce sont les collègues de Martinique qui vont en Guyane. Il pense qu'il y a une dérive que l'on doit corriger.

Monsieur Jean-Marie BRETON propose de fixer des critères et des objectifs plus précis et de réajuster chaque année en fonction des mouvements de personnel.

Pour Monsieur Daniel IMBERT, on pourrait donner un pourcentage en fonction des échanges fait et Madame Meriem FOURNIER pense qu'il faudrait savoir combien de personnes ont besoin de voyager.

Monsieur Max LOUIS propose d'augmenter les crédits du GTSI en argumentant que l'équipe est petite, mais que les enseignants-chercheurs doivent se déplacer puisqu'il n'y a pas d'équipement en Guyane et, de plus, un travail important a déjà été réalisé. Pour Monsieur Daniel IMBERT, les demandes d'équipement pourraient émarger dans d'autres rubriques, comme l'action spécifique.

Le Président se demande si on est obligé de tout répartir dans la mesure où les crédits sont plus élevés que les demandes. Il propose de garder un reliquat de crédits pour régler les problèmes imprévus ou imprévisibles. Il regrette aussi que certaines équipes n'aient pas transmis de demandes.

Monsieur Jean-Marie BRETON pense qu'il ne faut pas remettre en cause le travail de la SP et propose que, sur chaque rubrique, on puisse réserver 5% de la dotation, à répartir, si besoin était, pour rééquilibrage pour des équipes qui auraient déjà déposé un dossier.

Les propositions de répartition de l'enveloppe financière du point 2 sont adoptées à l'unanimité

3- Soutenances de thèses et stages de doctorants (18 866,36 euros)

Concernent, d'une part les déplacements des doctorants hors de leur laboratoire d'accueil et d'autre part les participations de personnalités non prises en charge par les services de l'université à des jurys de thèses soutenues à l'UAG, en particulier des collègues des universités des Régions Ultra-Périphériques (RUP) de l'Europe ou d'universités étrangères.

Monsieur Max LOUIS présente les propositions de la SP résumées dans le tableau. Le dossier du CELCAA n'a pas été pris en compte car les demandes ne sont pas nominatives.

Pour les jurys dont les membres se déplacent entre les trois sites, les voyages devraient être pris en charge par l'Administration Générale.

Les propositions de répartition de l'enveloppe financière du point 3 sont adoptées à l'unanimité.

4- Bonus Qualité Recherche – BQR (65 559,57 euros)

Honore les trois rubriques habituelles : colloques, publications, actions spécifiques.

- Colloques : les demandes sont présentées dans le tableau. Pour les dotations, la SP a pris en compte la portée du colloque (international, national ou local) et le nombre de participants. Le colloque du GRELCA, non organisé par l'UAG, n'a pas été honoré. Les séminaires interdisciplinaires organisés par le CERALEC ne sont pas dotés, le programme et le budget prévisionnel n'ayant pas été fournis.

- Publications : pour un ouvrage, il est demandé de fournir le devis et l'acceptation de l'éditeur ainsi que le sommaire. Les publications d'articles dans des revues payantes ainsi que les traductions sont prises en compte, sous réserve que l'article soit accepté par la revue.

Monsieur Max LOUIS rapporte les discussions de la SP concernant les traductions d'articles qui ont un coût élevé. Il faudrait pouvoir mettre en place un atelier de traduction au sein de l'UAG. Monsieur Alain XANDE signale qu'il existe des bureaux de traduction dans les organismes de recherche et qu'il est possible de comparer les tarifs. Madame Meriem FOURNIER suggère de regrouper les demandes des équipes pour obtenir des tarifs réduits. Pour Monsieur Alain YACOU, cela revient à financer des publications et des revues extérieures. Monsieur Daniel IMBERT précise que ce sont des revues internationales de renom qui mettent en valeur les chercheurs de l'université et que l'on ne peut y échapper si l'on veut être lu dans le monde entier. Monsieur Jean-Pierre SAINTON intervient sur la publication « Construire l'histoire antillaise », Mélanges offerts à Jacques ADELAIDE-MERLANDE à l'occasion de son départ à la retraite. Il constate que 40% seulement du coût de cette publication ont été pris en charge par le BQR, alors que ce livre rend hommage au premier Président de l'UAG. Il demande si la SP en a tenu compte.

- Actions spécifiques :

Les aides demandées pour la préparation d'un HDR ne seront attribuées que quand l'autorisation d'inscription sera donnée par le conseil scientifique.

La demande formulée pour une contribution de 25% à une bourse régionale n'a pas été retenue par la SP qui pense que l'on ne peut s'engager dans ce processus et que l'équipe doit d'abord rechercher son financement avant de faire la demande de bourse. Monsieur Alain XANDE signale que, lors d'une réunion au Conseil Général, il a été demandé que la subvention du Conseil Général pour les bourses puisse venir en complément de la bourse du Conseil Régional.

Deux demandes d'onduleurs ont été déposées par les deux PPF de la Faculté des Sciences. Il faudrait éviter de multiplier ce genre de demandes et avoir une réflexion, en ce qui concerne les onduleurs, au niveau du CUR ou de la Faculté des Sciences.

Les propositions de répartition de l'enveloppe financière du point 4 sont adoptées à l'unanimité.

5- Missions d'échanges scientifiques (32 811,06 euros)

L'accent a été mis pour aider les échanges dans la grande région Caraïbe et Amérique et l'intégration dans des réseaux de recherche. Une contribution par enseignant-chercheur et par an peut être donnée et l'équipe doit justifier de la réalisation de la mission. Les demandes de GEODE-AIHP devront être faites au titre d'une seule équipe et non séparément.

Les propositions de répartition de l'enveloppe financière du point 5 sont adoptées à l'unanimité.

III - Documentation Recherche

Madame Marie-Françoise BERNABE signale qu'il y a une augmentation exponentielle des coûts de la documentation recherche. Le budget n'a pas augmenté, il n'y a pas eu de réponse au dossier envoyé à la MSU dans le cadre du contrat, ni à la demande faite auprès du CNRS. Le prix des abonnements électroniques est très élevé et certains sont utilisés par peu de chercheurs. Le coût d'un chercheur se situe entre 300 euros et 1 000 euros, selon la discipline. L'abonnement aux revues électroniques se fera au détriment des étudiants des 1^{er} et 2^{ème} cycles.

Le SCD propose trois solutions : ne pas continuer certains abonnements, ou bien les laboratoires veulent reprendre les achats d'abonnement, sinon ils aident le SCD, ou bien l'UAG peut participer aux frais d'abonnements.

Le Président confirme qu'il n'y a pas eu de suite de la MSU ni du CNRS, pour un financement de la documentation recherche et pense que le CS pourrait aider.

Pour Monsieur Daniel IMBERT, on ne peut faire de recherche sans bonnes revues. Certaines sont indispensables, comme les Current Contents, abonnement qui pourrait être à la charge de l'université.

Suite aux interventions Madame Marie-Françoise BERNABE et de Messieurs Maurice BURAC, Max LOUIS et Daniel IMBERT, il ressort que les demandes en documentation recherche faites par chaque laboratoire dans le cadre du contrat quadriennal n'ont pas été suivies d'effet, qu'il est difficile pour les laboratoires de financer des abonnements électroniques sur leurs fonds propres. Si une dotation est votée par le CS, il faudrait figer un pourcentage dans la rubrique BQR pour qu'elle soit assurée au moins pour la durée du contrat.

Le Président propose de voter sur le principe de la participation du CS à la documentation, à partir d'un dossier présenté par le SCD, à charge de la SP de trouver sur quelle rubrique serait prélevé ce financement.

A l'unanimité, le CS donne un avis favorable à cette proposition.

IV- Prix de thèse de l'UAG

Le Vice-président présente la fiche d'appréciation qui sera transmise aux jurys de thèses. Il pense qu'il faudra demander des appréciations qualitatives sur le déroulement de la thèse.

Les candidats devront postuler, mais le jury de thèse peut aussi proposer la candidature d'étudiants au prix.

Deux prix de 2 000 euros chacun sont proposés. Une médiatisation est prévue. La remise des prix pourrait se faire au cours de la Fête de la Science, avec présentation du travail.

Le Vice-Président suggère la mise en place d'une commission *ad'hoc*, composée du Président, trois membres du CS et trois membres de l'Ecole Doctorale, en veillant à ce que les grandes disciplines soient représentées.

V- Annuaire de la Recherche

Le Vice-Président signale que le prochain annuaire de la recherche sera présenté sous la forme d'une fiche par laboratoire, toutes les fiches étant insérées dans une pochette.

VI- Questions diverses

1- Les infrastructures

Monsieur Alain YACOU demande ce qu'il en est des infrastructures recherche.

A la question de Monsieur Daniel IMBERT, le Vice-Président explique que les infrastructures correspondent aux fluides (eau, gaz, téléphone, électricité). Il signale que, à partir de ce nouveau contrat, les CUR vont gérer les crédits d'infrastructures et prendront en charge les dépenses de fluides.

Par contre, les crédits de maintenance sont dévolus aux réfections de locaux. Dans le contrat précédent, les crédits de maintenance recherche étaient attribués aux équipes. Dans ce nouveau contrat, les crédits de maintenance recherche sont englobés dans la dotation de maintenance générale.

2- « La Recherche s'affiche »

Monsieur Max LOUIS rappelle que la première manifestation s'est tenue en juin 2000 en Guadeloupe et a permis aux équipes et jeunes chercheurs de se rencontrer. Les organismes de recherche avaient aussi apporté leur concours. Compte tenu de la préparation du contrat quadriennal, il a été difficile d'en organiser une deuxième. La proposition d'une prochaine édition en Guyane en 2003 est adoptée.

Un Comité d'organisation est mis en place. Monsieur Lionel De REYNAL suggère qu'une personne de la culture scientifique et technique y participe. Le Comité se compose de : Mesdames Meriem FOURNIER-DJIMBI, Maryse ARETHAS, Nathalie PIERRE et de Messieurs Théophile MEHINTO, Serge MAM LAM FOUK, Michel DUPONT.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 13 heures